

Aller-Retour

Bulletin d'information de Transports Québec
Direction de la **Chaudière-Appalaches**

Vol. 5 - N° 1, Juin-Juillet 2004

Aller-Retour

est un bulletin d'information conçu à l'intention des partenaires externes du ministère des Transports.

La saison des travaux routiers 2004-2005 est bien entamée sur le réseau du ministère des Transports dans la région de la Chaudière-Appalaches. J'ai le plaisir, avec la collaboration des employés, de vous faire part de quelques points concernant ces chantiers et de vous communiquer d'autres renseignements généraux.

Le ministre des Transports du Québec, M. Yvon Marcoux, et la ministre déléguée aux Transports, M^{me} Julie Boulet, ont annoncé en avril dernier le budget consenti cette année au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier pour chaque région du Québec. La Direction de la Chaudière-Appalaches a reçu 61,6 millions de dollars, soit près de 15 millions de dollars de plus qu'en 2003-2004. Après les centres métropolitains de Montréal et Québec, c'est la région qui bénéficie du plus grand investissement. Les besoins sur le réseau routier sont considérables et cette somme s'avère appréciable. Le montant se détaille comme suit, selon les grands axes d'intervention :

Investissements en milliers de dollars

Conservation des chaussées	20 860
Conservation des structures	12 867
Amélioration du réseau routier	15 157
Développement du réseau routier	12 691
Total	61 575

Dans l'axe du développement du réseau routier, deux projets très importants sont mis en œuvre cette année : la réfection et l'élargissement des ponts enjambant la rivière Chaudière sur l'autoroute Jean-Lesage (aut. 20) à Lévis (ponts jumeaux) ainsi que la construction de la première phase de l'autoroute Robert-Cliche (aut. 73) à Saint-Joseph-de-Beauce.

Enfin, soyez assurés que tous les employés de la direction ont à cœur de réaliser des projets d'amélioration et d'entretien du réseau routier afin de maintenir la sécurité et le confort des usagers de la route. Bien entendu, la fidèle collaboration des partenaires est essentielle à la réussite de ces initiatives.

Meilleures salutations et bonne lecture!



André Caron, directeur territorial

Transports
Québec 

Sommaire

2 La ministre déléguée aux transports, M^{me} Julie Boulet, nous a rendu visite

3 Principaux chantiers de l'année 2004-2005 en Chaudière-Appalaches

4 Mesures pour accroître la sécurité sur les sites de travaux routiers

Nouvelle ligne d'information routière

Calcul des distances routières

5 L'utilisation des routes pour la tenue d'événements spéciaux

Toute intervention dans l'emprise du Ministère doit être autorisée

6 Des corridors autoroutiers intégrés à l'environnement

Coordonnées pour nous joindre...

LA MINISTRE DÉLÉGUÉE AUX TRANSPORTS, M^{ME} JULIE BOULET, NOUS A RENDU VISITE

Présente en Chaudière-Appalaches afin d'annoncer quelques projets qui seront réalisés cette année, la ministre déléguée aux Transports, M^{me} Julie Boulet, nous a rendu visite à quelques reprises ce printemps.

Réfection du pont enjambant la rivière Etchemin, sur la route 132, à Lévis

Le Ministère consacre cette année 2 100 000 \$ à la réfection du pont enjambant la rivière Etchemin, sur la route 132, à Lévis. Les travaux consistent à remplacer la surface de roulement, la dalle et les trottoirs du pont ainsi qu'à peindre une partie de la structure d'acier. Une contribution financière de la Ville de Lévis de l'ordre de 300 000 \$ sera consacrée à l'asphaltage des abords du pont, au remplacement de l'éclairage et à des déplacements de conduites d'aqueduc. « Cet investissement est important, puisqu'il permettra d'améliorer l'état et la fonctionnalité de cet ouvrage stratégique où plus de 15 000 usagers circulent chaque jour », a mentionné la ministre. Les travaux de réfection seront réalisés de juin à septembre 2004 et les travaux de peinture seront terminés en 2005.



Pont de la rivière Etchemin sur la route 132 à Lévis.

Prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (aut. 73) entre Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville

C'est avec fierté que la ministre déléguée aux Transports a annoncé, le 15 avril dernier, que les travaux visant à prolonger l'autoroute Robert-Cliche (aut. 73), entre Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville, seront entrepris cette année. Une somme de 12 millions sera investie sur deux ans pour réaliser la première des trois phases prévues dans ce projet de développement. En mai, le Ministère a lancé l'appel d'offres pour la réalisation de la première phase qui comprend les travaux suivants : la construction d'une chaussée à deux voies sur une distance de 5,2 km, soit de la fin de l'autoroute actuelle jusqu'à la rivière Calway; l'élargissement de la structure existante qui enjambe la route 276 à Saint-Joseph; et l'installation d'un système d'éclairage dans l'échangeur de la route 276. Ces travaux débuteront en août prochain et seront achevés à l'été 2005.



Des travaux de déboisement ont commencé dans les espaces nécessaires à l'aménagement de la future chaussée.

Réfection et réaménagement des routes 271 et 269 à Saint-Jacques-de-Leeds

La ministre a souligné, par une pelletée de terre symbolique, l'annonce des travaux de réfection et de réaménagement des routes 271 et 269 à Saint-Jacques-de-Leeds. Ces travaux, qui seront réalisés sur deux ans, représentent un investissement global de 1,8 million de dollars et s'étendront sur une distance totale de 5 km. M^{me} Boulet a aussi confirmé qu'une somme additionnelle de 600 000 \$ sera investie à la suite des deux phases pour l'asphaltage du tronçon en gravier de la route 271. De plus, M^{me} Boulet a déclaré : « Le chantier permettra d'améliorer la capacité structurale et le drainage sur la route 271 ainsi que la visibilité et la fonctionnalité des routes 271 et 269. »



Les conférenciers présents lors de l'annonce le 29 avril dernier à Saint-Jacques-de-Leeds : M. André Caron, directeur de la Chaudière-Appalaches, M^{me} Julie Boulet, M. Laurent Lessard, député de Frontenac, et M. Daniel Fillion, maire de Saint-Jacques-de-Leeds.

PRINCIPAUX CHANTIERS

DE L'ANNÉE 2004-2005 EN CHAUDIÈRE-APPALACHES



Avec un investissement de 61,6 millions de dollars pour la conservation et l'amélioration du réseau routier de la Chaudière-Appalaches cette année, de nombreux travaux routiers sont prévus sur les infrastructures de la région. Mentionnons que, pour l'ensemble du Québec, la somme de 930 millions consentie en 2004-2005 permet de maintenir un rythme d'investissement supérieur à la moyenne des dernières années. Le tableau qui suit présente les principaux chantiers de l'année dans la région.

EMPLACEMENT DES PRINCIPAUX CHANTIERS	NATURE DES TRAVAUX
Aut. 20, entre Saint-Vallier et Saint-Jean-Port-Joli	Asphaltage sur plusieurs sections
Aut. 20, à Cap-Saint-Ignace	Réfection du pont enjambant la rivière du Bras Saint-Nicolas en direction ouest
Aut. 20, à Montmagny	Réfection du pont enjambant la voie ferrée du CN en direction est
Aut. 20, à Lévis	Asphaltage en direction est entre la côte du Passage et la route Lallemand
Aut. 20, à Lévis (Saint-Nicolas)	Ajout d'une voie et élargissement du pont enjambant la rivière Chaudière (pont jumeau) en direction ouest
Aut. 20, à Lévis (Saint-Nicolas)	Asphaltage en direction ouest entre la route 116 (route du Pont) et la route 171 (route Lagueux)
Aut. 20, à Saint-Apollinaire et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	Asphaltage en direction ouest
Aut. 20, à Val-Alain	Reconstruction du pont enjambant la rivière Henri en direction est
Aut. 73, entre Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville	Construction d'une autoroute
Aut. 73, à Saint-Joseph-de-Beauce	Asphaltage
Aut. 73, à Sainte-Marie	Asphaltage en direction nord, entre Sainte-Marie et Scott
Adstock	Reconstruction du 8 ^e Rang (protocole d'entente avec la municipalité)
Lévis	Réfection du pont de la rivière Etchemin sur la route 132
Saint-Benoît-Labre	Reconstruction de la route 271 et de la rue Principale et réaménagement de l'intersection (protocole d'entente avec la municipalité)
Saint-Georges	Asphaltage sur la route de Saint-Jean-de-la-Lande et sur la route 271
Saint-Jacques-de-Leeds	Reconstruction de la route 271 et réaménagement de l'intersection des routes 271 et 269 (2004 et 2005)
Saint-Martin	Asphaltage sur la route 204
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Reconstruction de la route et réaménagement de l'intersection de la rue Principale et du rang Saint-Anne (protocole d'entente avec la municipalité)
Saint-Pamphile, Sainte-Perpétue, Tourville, Saint-Damase et Saint-Jean-Port-Joli	Asphaltage sur la route 204
Saint-Victor	Réfection du tablier du pont de la rivière le Bras sur la route 108 et asphaltage sur la route 108
Saint-Pamphile	Réaménagement de l'intersection de la route 204 et du 6 ^e Rang (protocole d'entente avec la municipalité)
Sainte-Rose-de-Watford	Asphaltage sur les routes 204 et 277
Thetford Mines	Asphaltage sur la route 112 (secteur de Black Lake)
Tring-Jonction	Réfection de la chaussée de la route 112

MESURES POUR ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ SUR LES SITES DE TRAVAUX ROUTIERS

Le ministère des Transports met en œuvre plusieurs moyens afin d'accroître la sécurité sur les chantiers, maintenir la fluidité de la circulation, dans la mesure du possible, et assurer la sécurité des usagers de la route et des travailleurs.

La Direction de la Chaudière-Appalaches planifie les travaux sur le réseau afin que les répercussions sur les déplacements des usagers soient minimales. Les entraves sont limitées en dehors des périodes de grande affluence si la nature des travaux le permet.

Le document *Plan d'action en matière de sécurité sur les sites de travaux routiers* a été réédité cette année. Bien qu'il s'adresse avant tout au personnel du Ministère, il sert aussi de référence aux entrepreneurs, mandataires du Ministère et entreprises de services publics. Il est d'ailleurs accessible dans le site Internet du Ministère (www.mtq.gouv.qc.ca), à la rubrique *Sécurité*, section *Sécurité sur les chantiers routiers*.

Nos partenaires, qui auront à effectuer des travaux sur le réseau du Ministère, seront amenés à harmoniser leur signalisation avec ces nouvelles exigences. Les municipalités et les entreprises de services publics devront, en plus du règlement en vigueur, utiliser des panneaux fabriqués de pellicules orange fluo, utiliser des balises faites de matériaux déformables et fournir un équipement particulier à leur signaleur lorsque la gestion de la circulation requiert leur présence.

Surveillance policière accrue

Mentionnons que, pour une troisième année consécutive, le ministère des Transports a établi une entente avec la Sûreté du Québec pour que certains chantiers situés sur des axes stratégiques fassent l'objet d'une surveillance accrue. Dans le jargon du Ministère, on les nomme « chantiers ciblés ». Ceux-ci sont surveillés lors de manœuvres d'installation de la signalisation, de changement de phase sur le chantier et durant la réalisation des travaux. De nombreux constats d'infraction ont été émis ces dernières années sur les principaux chantiers du Ministère, dont la majorité en raison du non-respect de la vitesse affichée.

La Direction de la Chaudière-Appalaches sollicite donc la collaboration des usagers et de ses partenaires afin d'adopter l'attitude suggérée par la campagne diffusée sous le thème *Profitez de la vie, ralentissez*.



nouveau
1 888 355-0511
sans frais

Le ministère des Transports met à la disposition des citoyennes et citoyens de tout le Québec un numéro sans frais accessible en tout temps. En effet, en composant le 1 888 355-0511 ou le #0511, pour les abonnés de Bell Mobilité, ils ont accès aux services suivants :

- **Signalement d'incidents sur le réseau**
Un seul point de chute pour rapporter les incidents sur le réseau routier sous la responsabilité du Ministère.
- **Travaux routiers d'avril à décembre**
Toute l'information sur les travaux routiers réalisés dans l'ensemble des régions du Québec accessible par répondants vocaux automatiques.
- **Conditions routières en période hivernale**
Les conditions routières diffusées par un système de réponse vocale interactif pouvant recevoir simultanément un très grand nombre de demandes.
- **Renseignements généraux**
L'information sur les lois, règlements, politiques et programmes administrés par le Ministère.
- **Plaintes**
Les citoyennes et citoyens peuvent exprimer leur insatisfaction relativement aux produits et services offerts par le Ministère.

Outil amélioré Calcul des distances routières

Dans le site Internet du ministère des Transports (www.mtq.gouv.qc.ca), à la rubrique *Information routière*, section *Distances routières*, on trouve un outil permettant d'évaluer les distances et le temps de parcours entre les différentes localités du territoire québécois. Les points d'origine et de destination peuvent être sélectionnés parmi plus de 1 550 municipalités ou sous-secteurs municipaux.

Les données sont basées sur la vitesse de circulation permise et reposent sur l'emploi de méthodes de simulation des itinéraires qui réduisent les temps de déplacement sur le réseau routier. Elles tiennent aussi compte de l'utilisation des services de traversier lorsqu'ils font partie du parcours optimal.

Les estimations obtenues sont précises à quelques kilomètres près et peuvent différer de celles qui sont publiées sur la *Carte routière officielle du Québec* ou dans le *Cahier des distances routières*, en fonction des critères utilisés pour le choix des itinéraires ou de la position fine des points représentatifs localisés. On peut aussi consulter une carte, tirée de la *Carte routière officielle du Québec*, qui représente des distances entre les principales agglomérations québécoises et certaines destinations hors Québec.

L'utilisation des routes pour la tenue D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Les randonnées à vélo, les compétitions cyclistes et autres activités populaires sont des événements qui se tiennent de plus en plus régulièrement sur les routes de la région. Bien que le Code de la sécurité routière permette l'utilisation des routes par les cyclistes, il impose des conditions telles que le respect de la signalisation, la circulation en file de 15 cyclistes au maximum, l'encadrement par un adulte des enfants de moins de 12 ans sur les routes de plus de 50 km/h.

Comme certains événements ne peuvent se dérouler dans le respect intégral du Code de la sécurité routière, il y a lieu d'obtenir une autorisation du ministère des Transports ou des municipalités, selon le type de route visée, pour utiliser la route, en tout ou en partie, pour le déroulement de l'événement. Pour le ministère des Transports, la délivrance de cette autorisation est assujettie à certaines conditions liées à la sécurité des participants et à celle des autres usagers de la route.

Dans tous les cas, l'organisateur doit opter pour un itinéraire où le débit de circulation est plus faible. Sur une route dont l'entretien relève du Ministère, la circulation est généralement plus intense, plus rapide et il y a plus de camions. Il existe des routes municipales en parallèle dont la fermeture a moins de répercussions sur la circulation et sur la sécurité des participants. Dans le cas où l'organisateur choisit les routes du Ministère pour la tenue de l'événement, il doit demander une autorisation en respectant la procédure suivante :

45 jours avant l'événement

Transmettre au Ministère le formulaire accompagné des autorisations municipales, de l'avis des services policiers, des plans et documents requis.

30 jours avant l'événement

Après analyse, le Ministère avise par écrit le demandeur et lui transmet, le cas échéant, sa copie approuvée du Permis d'événements spéciaux. Si le projet est inacceptable tel qu'il a été présenté, le Ministère avise l'organisateur, qui peut le modifier et le soumettre à nouveau en satisfaisant aux exigences.

48 heures avant l'événement

L'organisateur doit publier un avis dans les médias indiquant la nature de l'événement, la date et l'heure, la durée, les routes visées et les détours, le cas échéant.

L'autorisation ainsi accordée par le Ministère est assortie d'un certain nombre de conditions liées à la sécurité, comme la signalisation à mettre en place. Cette autorisation peut en tout temps être révoquée, y compris au moment de l'événement, si ces conditions ne sont pas respectées. Il est donc primordial de s'y prendre tôt pour être en mesure de bien planifier l'événement. On peut consulter le site Internet du Ministère (<http://www.mtq.gouv.qc.ca/fr/reseau/routes/evenements.asp>) pour obtenir de plus amples renseignements et le formulaire *Permis d'événements spéciaux*. On peut également communiquer avec la Direction de la Chaudière-Appalaches ou le centre de services concerné par l'événement.



Toute intervention dans l'emprise du Ministère doit être autorisée

Toute intervention des municipalités et des entreprises privées et publiques (Hydro-Québec, compagnies en télécommunication, Gaz Métropolitain, etc.) sur des équipements qui sont situés dans les emprises routières du ministère des Transports doit être autorisée par ce dernier. À la suite de la demande d'une municipalité ou d'une entreprise, le Ministère décidera d'accorder ou non la permission d'intervenir.

Dans le cas où la réponse est positive, le Ministère délivre un permis d'intervention ou une permission de voirie, selon le type d'intervention. Les contraintes à respecter pour la réalisation des travaux y sont spécifiées, dont voici les principales : le type d'entrave à la circulation autorisé, les jours et les heures de réalisation des travaux, ainsi que l'emplacement et la profondeur des équipements. La signalisation doit aussi respecter les normes du Ministère (*Tome V – Signalisation routière*) et les nouvelles exigences découlant du *Plan d'action en matière de sécurité sur les chantiers 2004* (voir l'article *Mesures pour accroître la sécurité sur les sites de travaux routiers*).

Permis d'intervention et Permission de voirie

Les types de travaux municipaux pour lesquels un **permis d'intervention** est nécessaire sont une intervention d'urgence sur des installations municipales situées à l'intérieur des emprises routières du Ministère (bris d'aqueduc ou d'égout, etc.) ou une intervention ne nécessitant pas l'enlèvement, la modification ou l'ajout d'équipements municipaux dans les emprises du Ministère (entretien des puisards, etc.).

Les **permissions de voirie** touchent tous les travaux ayant pour but l'enlèvement, la modification ou l'ajout d'équipements municipaux dans les emprises du Ministère. Par conséquent, les travaux de réfection ou de construction d'infrastructures municipales (nouveau réseau d'aqueduc, remplacement d'une conduite, raccordement de services à un résident, etc.) concernent aussi cette catégorie.

Pourquoi un permis?

Le Ministère délivre un permis afin de :

- connaître les entraves sur le réseau routier dont il a la responsabilité (planification et gestion de la circulation);
- s'assurer que les travaux sont faits selon les normes du Ministère (profondeur des équipements, etc.);
- connaître les nouveaux équipements dans ses emprises;
- connaître les travaux prévus par les municipalités et de les coordonner avec les projets du Ministère.

Délais et fonctionnement

La demande d'intervention doit être effectuée auprès du centre de services du Ministère le plus près et ce, au moins 7 jours avant le début des interventions prévisibles. Dans le cas des interventions urgentes non prévisibles, le délai est d'un maximum de 48 heures après l'intervention d'urgence.

Lors d'une demande, il suffit d'indiquer les renseignements suivants :

- municipalité et emplacement des travaux;
- description des travaux;
- date prévue des travaux;
- le type d'entrave à la circulation (fermeture partielle ou totale de la route).

Le représentant du Ministère donnera suite à la demande dans les 7 jours suivant sa réception (intervention prévisible) ou dans la même journée s'il s'agit d'une intervention d'urgence.

Des corridors autoroutiers intégrés à L'ENVIRONNEMENT

Depuis 2002, le ministère des Transports a généralisé une approche de gestion de la végétation le long des autoroutes sur le territoire de la Chaudière-Appalaches. La méthode consiste à éliminer la tonte systématique le long des autoroutes, sauf sur les premiers mètres à partir de la chaussée. Cette façon de faire permet ainsi à la flore locale de prendre toute son expansion pour offrir un paysage fleuri et diversifié aux usagers de la route.

La Direction de la Chaudière-Appalaches tient à informer les municipalités concernées que, en 2004, sur les autoroutes en milieu rural, semi-urbain ou urbain, deux tontes par année de part et d'autre de la route seront effectuées, incluant les bretelles, sur une largeur d'environ 2 m à partir de l'accotement.

La tonte de l'emprise sur toute sa largeur pourra être réalisée selon des particularités ponctuelles, et ce, dans des zones situées soit à l'intérieur, à l'entrée ou à la sortie d'une agglomération importante lorsque des résidences ou des commerces sont situés à proximité des aires de végétation. La décision du Ministère fera l'objet d'une analyse préalable et, au besoin, d'une discussion avec les municipalités afin de définir le meilleur type d'intervention.

Dans le cas où une municipalité prend à sa charge les travaux de tonte ou de fauchage, ceux-ci peuvent être faits à une fréquence plus élevée et sur une plus grande étendue que celles qui ont été mentionnées précédemment.

Rappelons que ce type d'entretien des abords de route vise notamment à augmenter la biodiversité, à maintenir les habitats fauniques et à contrôler l'herbe à poux.



COORDONNÉES POUR NOUS JOINDRE...

Direction de la Chaudière-Appalaches Bureau régional

1156, boul. de la Rive-Sud
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6
Téléphone: (418) 839-5581
Télécopieur: (418) 834-7338
Courriel électronique: dtca@mtq.gouv.qc.ca

Centre régional d'information et de communication (CRIC)

Téléphone : (418) 643-6717
ou 1 877 644-6717 (sans frais)

Centre de services de Beauceville

708, boul. Renault, Beauceville (Québec) G5X 1L8
Téléphone: (418) 774-3384
Télécopieur: (418) 774-9853

Centre de services de Black Lake

1065, rue du Parc, Thetford Mines (Québec) G6H 1A2
Téléphone: (418) 423-7571
Télécopieur: (418) 423-7348

Centre de services de Saint-Jean-Port-Joli

124, avenue de Gaspé Ouest
Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0
Téléphone: (418) 598-3318
Télécopieur: (418) 598-9670

Centre de services de Saint-Charles-de-Bellechasse

2758, avenue Royale
Saint-Charles-de-Bellechasse (Québec) G0R 2T0
Téléphone: (418) 887-3341
Télécopieur: (418) 887-3072

Centre de services de Laurier-Station - Charny

Bureau de Laurier-Station :

186, boulevard Laurier Est
Laurier-Station (Québec) G0S 1N0
Téléphone: (418) 728-2898
Télécopieur: (418) 728-5188

Bureau de Charny:

8420, avenue Sous-Le-Vent
Charny (Québec) G6X 3S9
Téléphone: (418) 832-6121
Télécopieur: (418) 832-8593

Centre de services de Lac-Etchemin

1375, Route 277
Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0
Téléphone: (418) 625-6501
Télécopieur: (418) 625-6531

Site Internet : www.mtq.gouv.qc.ca

Aller-Retour est un bulletin publié par le Service des liaisons avec les partenaires et les usagers de la Direction de la Chaudière-Appalaches à l'intention de ses partenaires.

Pour tout commentaire ou toute suggestion, vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse :
allerretour@mtq.gouv.qc.ca

Coordination : Mélissa Barrette

Comité de lecture : André Caron, Nathalie Hamel, Sonia Fontaine et Francine Bilodeau

Collaboration : Gilles Dussault, Denyse Genest, et Barbara-Ann Tanguay

Révision linguistique : Direction des communications

Infographie : Groupe Dorcas

Impression : Direction de la reprographie gouvernementale

Dépôt légal - ISSN 1496-1598